
Rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du 4 avril 2017

Rapporteur : Martin CARNINO

M 197 – 17.03 PRÉPARER NOS JEUNES AU TEST EVA

La motionnaire (MCG) indique qu'elle rencontre beaucoup de jeunes ayant quitté le Cycle d'orientation depuis quelques années qui se trouvent confrontés au test EVA ou au test de rentrée en maturité professionnelle, alors qu'ils n'ont plus fait de français ni de mathématiques. Elle signale qu'elle n'a trouvé aucun cours dans le Canton permettant à ces jeunes de revoir leurs bases et de pouvoir se remettre à niveau, raison pour laquelle elle propose de mettre en place une structure pour les jeunes de Vernier.

M. Grégoire EVEQUOZ, Directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), comprend que le test EVA suscite des interrogations. Ce teste existe depuis 2006 et a été réalisé de manière scientifique pour représenter une photographie des compétences scolaires de la personne. Environ 1500 jeunes le passent. Il est complémentaire aux autres tests et il est considéré comme un bon instrument. La meilleure manière de se préparer à ce test est d'acquérir les bases de la fin de la scolarité obligatoire. Des cours d'acquisition de ces bases sont dispensés à l'Université ouvrière de Genève (UOG).

Suite à plusieurs questions des commissaires, M. EVEQUOZ explique que les cours de l'UOG sont individualisés et donnés par ordinateur, que le nombre de cours est variable selon les personnes et que le chèque annuel de formation permet de financer ces cours pendant 40 heures.

Il indique que des explications sur le test EVA se trouvent sur le site internet de la Cité des métiers, de même que des exemples de questions posées, et que les jeunes peuvent s'informer par ce biais-là. Des ateliers peuvent aussi être imaginés dans le cadre de la Cité des métiers ou dans les communes pour renforcer le niveau d'information des jeunes à propos du test EVA.

Le Président (VERTS) se demande ce que Vernier pourrait entreprendre qui soit efficace. Il estime que des cours d'appui ne sont pas adéquats pour préparer au test EVA des jeunes qui sont sortis du cursus scolaire.

M. BANDLER, responsable du service de la Cohésion sociale (SCOS), indique que le partenaire principal pour la commune de Vernier serait l'UOG. D'après les informations en sa possession, il faut 40 heures à CHF 29.-/heure pour une remise à niveau, que cela représente un montant de CHF 1'160.- pour chaque personne concernée. Les jeunes de moins de 18 ans suivis par la Délégation à l'emploi représentent environ 5% alors que les 18-25 ans représentent 26%. Cela reviendrait à subventionner ces institutions qui font un excellent travail puisqu'elles se sont spécialisées pour cela.

M. EVEQUOZ explique que les jeunes qui se trouvent dans un « trou » scolaire n'ont pas que des difficultés au niveau des compétences scolaires, que cette question des compétences scolaires ne peut pas être abordée tout de suite avec ce type de population, que la moyenne de l'intervention pour des jeunes en-dessous de 18 ans est de 10 à 12 mois, alors que pour des jeunes plus âgés la moyenne est de 13 à 15 mois, que le parcours scolaire de ces jeunes s'est très souvent terminé par des ruptures et qu'ils ont accumulé des retards importants. Il y a donc un travail de remobilisation, de remotivation et de prise de confiance pour ces jeunes qui doit se faire avant de les préparer aux tests pour entrer en apprentissage.

M. EVEQUOZ indique que tout jeune de 15 à 25 ans en rupture scolaire peut être suivi par le dispositif « Cadre formation » ou des dispositifs équivalents, qui peuvent exister dans les communes. Ces dispositifs reposent sur le fait de redonner confiance, de montrer les possibilités, de mobiliser autour d'un projet, de donner de l'information sur les dispositifs existants et de prévoir des stages en entreprise. Après 7 à 8 mois de prise en charge de ce type, le jeune peut entrer en entreprise pour un apprentissage. Il relève que 70% de ces jeunes en « Cadre formation » trouvent une place d'apprentissage au cours de l'année.

Il ajoute que des ateliers collectifs de retour en emploi sont aussi créés car les jeunes ont besoin de se rendre compte qu'ils ne sont pas tout seuls dans la même situation. Il relève qu'il y a aussi des recrutements en direct et que cette prestation est intéressante car elle permet à des jeunes de rencontrer des entreprises. C'est un des

moyens aussi pour les employeurs de s'attacher d'abord à une personne avant de voir un dossier. Il y a environ 2'000 jeunes qui passent par ce type de recrutement. Il signale toutefois que la motivation du jeune est essentielle.

Un commissaire (SOC) demande comment s'organise le recrutement en direct à Balexert. Est-il ouvert aux jeunes du Grand Genève? M. EVEQUOZ explique que le recrutement de Balexert a été organisé par la Cité des métiers du Grand Genève, que les jeunes ciblés étaient ceux de la région, qu'un tiers d'entre eux venaient de Vernier et que 95% des jeunes en apprentissage aujourd'hui sont domiciliés à Genève, alors que 5% sont des frontaliers. Il ajoute que le recrutement en direct est un excellent et très efficace dispositif.

La motionnaire (MCG) se réjouit de voir que l'UOG a l'air de répondre à ce type de demande, mais précise que, contrairement à ce que pense le Président (VERTS), la motion ne s'adresse pas uniquement à des jeunes qui sont dans une rupture scolaire. Elle a, en plus, l'impression que le poids du test EVA dans le dossier de candidature est sous-estimé par les jeunes, qui ne se rendent pas compte de son importance.

M. EVEQUOZ n'a pas la même impression que la motionnaire (MCG) au niveau de la prise de conscience des jeunes face au test EVA. Il pense que les jeunes le prennent très au sérieux. Il explique, par ailleurs, que l'ARA intervient aussi pour financer les appuis et les cours à l'UOG pour des jeunes qui sont en rupture de formation avec un système de passage par l'Office, ce qui rend la formation totalement gratuite pour certains.

Il souligne que l'OFPC a fait de nombreux efforts conduisant à une plus grande proportion de réussite dans la formation pour les jeunes. Il y a plus de 85% de jeunes qui réussissent leur examen de fin d'apprentissage à la première tentative et ce taux est de 95 à 97% lors de la dernière tentative.

La motionnaire (MCG) souhaite que Vernier mette en place une structure, car elle a quelques réserves quant aux propos de M. EVEQUOZ, vu que l'OFPC ne lui a jamais parlé de l'UOG et que cet Office n'a pas su l'orienter lorsqu'elle cherchait des cours de remise à niveau. Elle se demande s'il serait possible de mieux informer les jeunes verniolans sur les pistes existantes, telles l'UOG, et souhaite que les jeunes soient sensibilisés sur l'importance du test EVA.

M. BANDLER relève que les collaborateurs du SCOS connaissent très bien les cours de l'UOG, qu'ils informent les jeunes verniolans de cette possibilité offerte par l'UOG et qu'il existe un fond ou le chèque annuel de formation qui permet de financer entièrement ou partiellement ce type de formation. Il signale qu'il est tout à fait possible de faire un envoi postal à l'ensemble des jeunes de 15 à 25 ans pour les informer de l'existence des cours de l'UOG et les sensibiliser au test EVA et que cela coûte CHF 7'000,-. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) ou la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) peuvent également relayer l'information. Il précise que les jeunes qui viennent voir la Délégation à l'emploi sont sensibilisés de facto. Toutefois, il pense qu'il faut également sensibiliser les jeunes à d'autres choses, telles que la présentation devant un employeur, le fait d'arriver à l'heure ou le respect des contraintes d'horaires.

Le Conseiller administratif explique que la motion est intéressante car elle permet de chercher des solutions pour atteindre les jeunes qui sont en rupture. Il pense qu'il est important de trouver le moyen de faire passer l'information auprès des jeunes. L'information sur le test EVA doit également englober le savoir-être adéquat d'un jeune vis-à-vis d'un employeur. Il estime qu'il y a des possibilités intéressantes du côté de l'UOG, de l'ARA, pour avoir des leviers supplémentaires. Il souligne qu'il n'a pas besoin d'un amendement supplémentaire pour faire en sorte que l'information circule et que le Conseil administratif traitera avec intérêt cette motion pour pouvoir préparer les jeunes.

Il suggère aux commissaires de voter rapidement cette motion pour que le Conseil administratif puisse avoir une discussion budgétaire sur la question, rappelant qu'il y a actuellement un fond qui permet une prise en charge d'un certain nombre d'heures de cours. Toutefois, si la commission souhaite augmenter la capacité de la prise en charge en lien avec le chèque formation et l'UOG, des discussions budgétaires doivent avoir lieu maintenant. Il précise que, si la motion est votée en septembre, le processus budgétaire aura déjà été entamé et la mise en application de la motion sera retardée d'une année.

VOTE

Acceptons-nous la motion M 197 – 17.03 Préparer nos jeunes au test EVA ?

La motion est acceptée par 11 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG), soit à l'unanimité.